

De : Annie.Belleau@mffp.gouv.qc.ca  
A : [mine-akasaba-ouest@bape.gouv.qc.ca](mailto:mine-akasaba-ouest@bape.gouv.qc.ca)  
Objet : Réponses aux questions du 1er février-1er envoi  
Date : 6 février 2017 16:06:13

---

Voici une première réponse du MFFP aux questionnements soulevés à l'audience du 1<sup>er</sup> février.

**Question : Analyse réalisée par le MFFP avant d'autoriser le tracé actuel de la voie de contournement d'Eacom.**

**Réponse MFFP :**

Puisque les documents préparés par la compagnie sont de natures confidentielles et que la compagnie ne nous autorise pas à les transmettre, voici en résumé le processus d'analyse réalisé [et les responsabilités légales du MFFP](#).

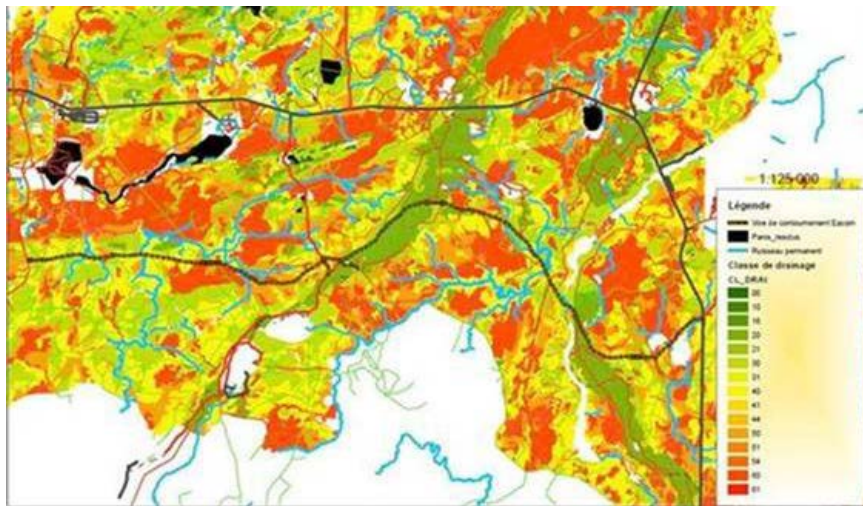
1. Planification de tous les chemins à construire et/ou améliorer par le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA) selon la planification de récolte réalisée par le MFFP. La responsabilité de planifier les chemins revient à l'industriel forestier.

Eacom fait parvenir, entre autres, le tracé de chemin de la voie de contournement via cet envoi de tous les chemins à l'automne 2015.

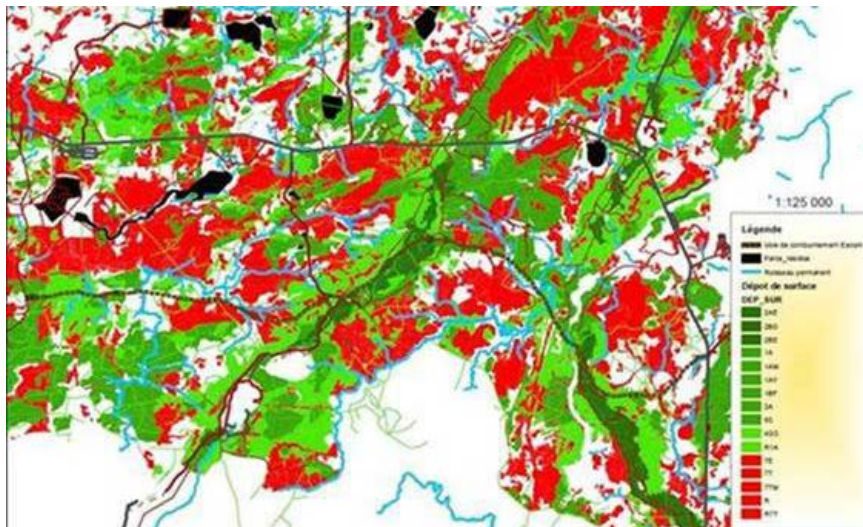
2. Réception des tracés de chemins préparés par le BGA via l'envoi d'information numérique (shapes files) afin de compléter les données de planification de récolte préparées par le MFFP.
3. Analyse des chemins par le MFFP afin de s'assurer qu'ils respectent entre autres :
  - Les protections en place dont les refuges biologiques, les aires protégées, les écosystèmes forestiers exceptionnels, etc.
  - Les habitats fauniques tels que héron, pygargue, rat musqué, etc.
  - Les engagements du MFFP envers les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) tels que la protection des eskers, l'habitat de la martre, etc.
  - Les engagements du MFFP envers le public et les communautés autochtones lorsque des ententes et des mesures d'harmonisation ont été conclues dans le passé.
  - Le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI) (ex. chemin à une distance de 60 mètres des cours d'eau).

Exceptionnellement, vu la sensibilité du chemin à construire (voie de contournement), le MFFP trace de nouvelles propositions de chemins.

4. Consultation du MFFP, Direction de la gestion de la faune à Rouyn-Noranda.
5. Étape de participation des TLGIRT et des communautés autochtones à l'analyse des secteurs de récolte et des chemins planifiés. Période se déroulant de décembre à janvier.
6. Étape exceptionnelle de présentation de la voie de contournement par Eacom au comité de rétablissement du caribou. Cette action a été réalisée parce que l'espèce a un statut particulier et qu'il est important de recevoir les préoccupations/commentaires de tous les intervenants. Il y a eu deux présentations au comité, une le 9 novembre 2015 et une le 11 mai 2016.
7. Étape de consultation publique des secteurs de récolte et des chemins planifiés qui se déroule chaque année de la mi-février à la mi-mars pour une période de 25 jours calendrier.
8. Réception et analyse des différentes préoccupations et commentaires reçus suite aux périodes de participations et de consultations des plans d'aménagement forestier (récolte et chemins).
  - a. Le MFFP analyse encore plus en profondeur les différentes possibilités pour le tracé de chemin de la voie de contournement. La première analyse est le drainage. Plus le vert est foncé, plus le sol est sec (bon drainage) et donc, intéressant pour la construction d'une route. Plus le rouge est foncé et plus le sol est humide (mauvais drainage) et donc, non pertinent d'y construire une route (tourbières ou autres).

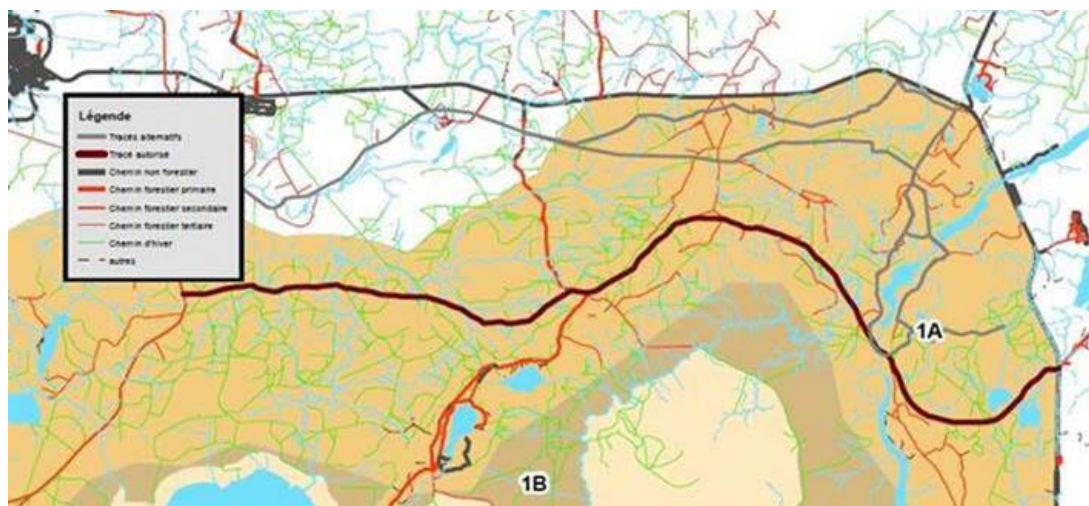


- b. La seconde analyse repose sur les dépôts. Encore une fois, le vert foncé présente les bons dépôts pour la construction d'une route et le rouge foncé les mauvais dépôts.



Les différents scénarios de chemins sont donc pris en compte et voici ce que l'analyse permet de constater.

**Option 1, option autorisée (tracé en brun)**



#### Avantages

- Le tracé permet l'utilisation de bons dépôts de surface et de bons drainages.
- Tracé plus rectiligne, donc moins de km à construire dans l'aire de fréquentation du caribou.
- Courbes adoucies, donc plus sécuritaire pour les utilisateurs.
- Utilisation de chemins existants.
- Évitement des digues de parcs à résidus.
- Intègre le besoin de chemin du projet Akasaba.
- Aménage une intersection sécuritaire pour les usagers du chemin Sabourin.

#### Inconvénient

- Est situé uniquement à 4 km de la zone 1C du site faunique du caribou.

#### Autres options (tracés en gris)

#### Avantages

- Les tracés sont plus au nord de la zone 1A du site faunique du caribou.
- Un segment est à l'extérieur de la zone 1A.

#### Inconvénients

- Les tracés sont en grande partie sur des dépôts et des drainages non recommandés pour la construction de chemins forestiers.
- Passage sur les digues du parc à résidus Manitou. Il est formellement interdit d'y circuler pour les risques environnementaux potentiels.
- S'approche très près des riverains de Colombière. Mécontentement potentiel des résidents.
- Près ou directement sur des pipelines gaziers, très dangereux ou interdits.
- La longueur du tracé est augmentée.
- Pont très important à construire sur la rivière Louvicourt.
- Pourrait obliger de circuler sur une distance de 5 km sur la route 117, donc annule les réductions de coûts pour la compagnie.
- Chemin sinueux et non sécuritaire pour les utilisateurs.

- c. Suite à l'analyse de tous les commentaires des parties intéressées, le MFFP suggère à l'industriel forestier de rencontrer les gens ayant émis des préoccupations afin de présenter leur projet et trouver des solutions. La rencontre a eu lieu le mardi 19 avril 2016 à l'hôtel Forestel de Val-d'Or. L'harmonisation (problèmes et solutions) du volet chemins de la planification forestière est de la responsabilité des BGA.
  - d. Les préoccupations exprimées par les communautés autochtones en regard à la voie de contournement sont également pris en charge par le BGA.
9. À l'été 2016, afin de minimiser la perte d'habitat causée par la construction de la voie de contournement, un plan de fermeture de chemins dans le secteur de la voie de contournement a été réalisé par le MFFP. Une entente a également été signée entre le MFFP et la compagnie forestière afin d'assurer une participation de celle-ci au plan de fermeture de chemins. Cette entente vise également à assurer une signalisation routière adéquate et un plan de

communication visant à la fois la sécurité des utilisateurs du chemin et des caribous.

10. Suite à toutes ces vérifications et interventions, l'autorisation du MFFP a été émise pour la construction de la voie de contournement le 19 décembre 2016. Toutes les étapes légales du MFFP pour l'autorisation d'un chemin ont été réalisées, et même surpassées.

**Annie Belleau**

**Direction générale du secteur nord-ouest  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

70, avenue Québec

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Téléphone : 819 763-3388, poste 254

[annie.belleau@mffp.gouv.qc.ca](mailto:annie.belleau@mffp.gouv.qc.ca)

[mffp.gouv.qc.ca](http://mffp.gouv.qc.ca)

Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire.  
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!